

# Modalités de retrait des diplômes

## Diplôme IEP et Master

Pour les diplômés IEP de la dernière année universitaire, la délivrance des diplômes intervient lors de la cérémonie de remise des diplômes qui se tient généralement à la mi-novembre. Les diplômés sont chaudement invités à y participer et à retirer leur diplôme à cette occasion, mais en cas d'empêchement, ils peuvent faire une demande de retrait par courrier, postérieurement à la cérémonie.

Pour les diplômes de masters, le retrait s'effectuera selon les modalités détaillées ci-dessous.

### # RETRAIT AUPRÈS DE LA SCOLARITÉ

Le diplôme peut être retiré directement au bureau de la scolarité 5<sup>e</sup> année/masters 2 sur présentation de votre pièce d'identité officielle en cours de validité.

Le retrait de diplôme par procuration est possible sur présentation des pièces suivantes :

- \* Courrier manuscrit du diplômé donnant procuration à une tierce personne pour le retrait ;
- \* Pièce d'identité de la tierce personne et copie de la pièce d'identité du diplômé.

### # RETRAIT PAR CORRESPONDANCE

Par correspondance, en retournant l'imprimé de demande de retrait du diplôme définitif, dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

- \* 1 photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- \* 1 enveloppe cartonnée A4 libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (France et Union Européenne)
- \* [Télécharger l'imprimé de demande de retrait de diplôme](#)

**L'imprimé et les pièces doivent être retournés à l'attention de la scolarité de la 5<sup>e</sup> année – 11 allée Ausone – Domaine universitaire - 33607 Pessac Cedex.**

## Bachelor

Pour le Bachelor, le retrait s'effectuera selon les modalités détaillées ci-dessous.

### # RETRAIT AUPRÈS DE LA SCOLARITÉ

Le Bachelor peut être retiré directement au bureau de la scolarité 3<sup>e</sup> année sur présentation de votre pièce d'identité officielle en cours de validité.

Le retrait par procuration est possible sur présentation des pièces suivantes :

- \* Courrier manuscrit du titulaire donnant procuration à une tierce personne pour le retrait ;
- \* Pièce d'identité de la tierce personne et copie de la pièce d'identité du titulaire.

## **# RETRAIT PAR CORRESPONDANCE**

Par correspondance, en retournant l'imprimé de demande de retrait du Bachelor, dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

- \* 1 photocopie de votre pièce d'identité officielle en cours de validité
- \* 1 enveloppe cartonnée A4 libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur pour un envoi en recommandé avec accusé de réception (France et Union Européenne)
- \* [Télécharger l'imprimé de demande de retrait de Bachelor](#)

**L'imprimé et les pièces doivent être retournés à l'attention de la scolarité de la 3ème année – 11 allée Ausone – Domaine universitaire - 33607 Pessac Cedex.**